

BUDGET 2000-2001

**ASSURER UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ ET FAVORISER
L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE CHEZ LES JEUNES**

Québec, le 14 mars 2000 – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001 des investissements majeurs dans le secteur de l'éducation et de la jeunesse.

Assurer une éducation de qualité

Le budget présenté aujourd'hui vient concrétiser l'engagement pris par le gouvernement au terme du Sommet du Québec et de la jeunesse d'accorder 1 milliard de dollars additionnels au secteur de l'éducation. Les réseaux de l'éducation bénéficieront de fonds additionnels de 200 millions de dollars en 2000-2001, de 300 millions de dollars l'année suivante et de 500 millions de dollars pour chaque année subséquente.

Le budget va même au-delà de l'engagement pris lors du Sommet en proposant une initiative qui vise à dégager, dès aujourd'hui, 100 millions de dollars pour contribuer au rétablissement de la situation financière des universités. De plus, 40 millions de dollars sont alloués aux commissions scolaires et 10 millions de dollars aux cégeps afin de les encourager à maintenir leur santé financière.

Favoriser l'excellence dans les études et le sport

Afin d'encourager les jeunes à entreprendre et à poursuivre des études de deuxième et troisième cycles, les bourses provenant du Fonds FCAR seront majorées pour atteindre 15 000 \$ (11 000 \$ auparavant) dans le cas de la maîtrise, 20 000 \$ (13 000 \$) dans le cas du doctorat et 30 000 \$ (22 000 \$) pour des études post doctorales.

Deux dispositions nouvelles sont mises en place pour soutenir le développement de la relève en matière de recherche universitaire. D'une part, la partie des bourses exemptée d'impôt passe de 500 \$ à 3 000 \$. D'autre part, la totalité des bourses d'excellence octroyées aux étudiants de deuxième ou troisième cycle est exemptée de l'impôt.

L'excellence dans le sport est également encouragée dans ce budget par la mise en place d'un crédit d'impôt, qui variera de 1 000 \$ à 4 000 \$, pour les 2 000 athlètes de haut niveau qui font la fierté du Québec.

Soutenir l'emploi et favoriser l'insertion des jeunes

Le gouvernement confirme sa participation de 120 millions de dollars au Fonds jeunesse dans lequel les partenaires verseront un montant équivalent. Les ressources consenties serviront à financer des initiatives visant à favoriser une meilleure insertion économique, sociale et communautaire des jeunes.

Une fois de plus, ce budget va au-delà des engagements pris en consacrant 95 millions de dollars additionnels pour d'autres mesures d'aide à la jeunesse qui seront dévoilées par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse.

Encourager l'entrepreneursip et accroître les stages

M. Landry a annoncé plusieurs mesures qui visent à permettre aux jeunes d'accéder plus facilement au marché du travail ou de mettre à profit leurs talents d'entrepreneur.

La création d'un programme de garanties de prêts pour les petites entreprises permettra aux jeunes entrepreneurs d'ici de se procurer plus facilement les capitaux requis pour le démarrage d'une entreprise.

Pour offrir aux jeunes une expérience en milieu de travail, ce budget consacre des crédits additionnels de 11,4 millions de dollars, au cours de la prochaine année, au développement de stages et à la création d'emplois d'été.

De même, le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) investiront un montant de 10 millions de dollars chacun pour offrir aux jeunes un plus grand nombre de stages de formation.

– 30 –

Source : Andrée Corriveau
Directrice de cabinet adjointe
Responsable des communications
Cabinet du vice-premier ministre
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551
www.finances.gouv.qc.ca